



Engagement transmis à l'O.N.U.
le 10 avril 2009.

« En signant son engagement au Pacte Mondial, OTIMA a affirmé sa volonté d'agir avec l'ensemble de ses salariés pour le respect des droits de l'homme, des normes au travail et de l'environnement. Sur ce dernier volet, OTIMA est certifiée ISO 14001 en 2006. La même année, le poste Responsable Qualité Sécurité Environnement est créé. L'entreprise marque ainsi son implication dans le respect de l'environnement et sa volonté de s'inscrire dans un développement durable. En 2007, les actions menées par les équipes OTIMA ont renforcé cette dynamique environnementale.

OTIMA renouvelle ainsi son engagement à respecter les 10 principes du Pacte Mondial ».

Daniel Le Diouron, PDG d'OTIMA

En 2008, OTIMA a décidé de réduire son impact sur l'environnement, en arrêtant l'utilisation du dégraissage au Trichloroéthylène au profit d'un dégraissage lessiviel et ultra-son.

En effet, la consommation de Trichloroéthylène était de l'ordre de 10 Tonnes par an, ce qui correspond à une consommation de 900 kg par mois, alors que la quantité du produit lessiviel consommé est de l'ordre de 15 kg par mois ; le produit lessiviel étant mélangé à l'eau à un taux de 6%.

Il faut noter que le trichloréthylène est classé en catégorie 2 des substances cancérigènes. Ce produit est surtout nocif par inhalation. Il irrite également la peau et les muqueuses, et est un toxique pour le système nerveux central : inhalé à de fortes teneurs (au-delà de 3 000 ppm), il peut entraîner le coma voire la mort en quelques minutes. De nombreux cas de maladies professionnelles ont été rapportés suite à une manipulation prolongée. S'il est lui-même non combustible, en revanche, ses vapeurs peuvent être explosives si elles se mélangent avec l'air. Les risques présentés par ce produit étaient donc très importants.

De plus, le procédé de dégraissage au Trichloroéthylène occasionnait un traitement lourd des déchets. Celui-ci était réalisé par une société agréée pour le traitement des déchets industriels dangereux. La quantité de déchets traitée était de l'ordre de 1 Tonne par an.

Par conséquent, OTIMA a opté pour un équipement automatique, donnant d'excellents résultats de nettoyage, et garantissant des résultats écologiquement et économiquement irréprochables.

Le robot prend en charge les balancelles contenant les pièces à nettoyer. La manutention de cet ensemble s'effectue automatiquement selon le programme sélectionné.

La tâche de l'opérateur est grandement simplifiée. Outre la visualisation complète de l'installation, tous les éléments de commande et de contrôle sont regroupés sur un écran informatique.

Un carénage complet de la machine ainsi que du poste de déchargement de la machine, prévient tout risque de pollution atmosphérique. L'ouverture des panneaux du carénage est sécurisée à l'aide d'une cellule, qui en cas d'ouverture coupera tous les organes en mouvement.

Des bacs de rétention protègent contre toute fuite d'un liquide de l'installation.

L'acquisition de cet équipement démontre l'**implication de OTIMA dans le respect de l'environnement et des exigences de la norme ISO 14001.**

OTIMA maintient sa volonté de s'inscrire dans un développement durable et dans une démarche d'amélioration des conditions de travail.